

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 9

5 janvier 2009

SOMMAIRE

Angel Finance I S.à r.l.	392	Interrefract S.A.	399
Axon Resources (Offshore) S.à r.l.	388	Ladd Luxembourg S.A.	403
CCI Participations SA	391	LBPOL (Lux) S. à r.l.	405
Core Business Consultancy S.A.	419	LBPOL - NET (Lux) S.à r.l.	395
Dikricher Guiden a Scouten, A.s.b.l.	396	LBPOL William II S.à.r.l.	390
DWS Emerging Markets Bonds	387	Leatherlux SA	402
Ecole de GRS Luxembourg	406	Luxgala S.à.r.l.	403
Ecole de GRS Luxembourg	409	LUX-SH S.à r.l.	388
EMO P.E. 2	409	Piklift S.A.	389
European Balanced Property Fund	425	Pimpa S.A.	390
Façades du Sud, s.à r.l.	387	Presidential Partners S.A.	419
Flock Mark International S.A.	392	Remida Investissements S.A.	400
Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg	432	Rufus Holding S.A.	424
GP Chemicals International Holding S.à r.l.	425	Salp Europe S.A.	386
Granorinvest S.A.	405	Salp Europe S.A.	386
Grapy S.A.	401	Scouts TONY NOESEN Diekirch Asbl ...	404
Guides St. Laurent, Diekirch	394	Société Financière Internationale pour le Tourisme (soFITour) Finance for Interna- tional Tourism	386
HRE Investment Holdings II-A S.à r.l.	425	Telexta S.A.	399
IDS Scheer Luxembourg S.A.	388	Teofin	395
Immobiliare Estate 2000 S.A.	402	Varius	431
Immostar S.A.	387	Victor Finance S.A.	389
Immostar S.A.	388	Whitehall European RE 5 S.à r.l.	419
Immostar S.A.	406	William II Finance S.à.r.l.	400
International Mode Investment S.A.	393		

Salp Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 71.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 26 janvier 2009 à 11.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du Bilan et du compte de pertes et profits au 31.12.2007;
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation du Bilan et du compte de pertes et profits au 31.12.2007;
4. Application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales: délibération sur la dissolution éventuelle de la société ou sur la continuation de son activité malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital social;
5. Affectation du résultat;
6. Ratification des actions des membres du Conseil d'Administration jusqu'à ce jour;
7. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se clôturant le 31.12.2007;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008159456/1066/22.

Salp Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 71.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 26 janvier 2009 à 09.00 au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du Bilan et du compte de pertes et profits au 31.12.2006;
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation du Bilan et du compte de pertes et profits au 31.12.2006;
4. Application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales: délibération sur la dissolution éventuelle de la société ou sur la continuation de son activité malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital social;
5. Affectation du résultat;
6. Ratification des actions des membres du Conseil d'Administration jusqu'à ce jour;
7. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se clôturant le 31.12.2006;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008159457/1066/22.

Société Financière Internationale pour le Tourisme (soFITour) Finance for International Tourism, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 7.683.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui aura lieu le mardi 20 janvier 2009 à 11.00 heures au Threeland Hôtel sis à L-4737 Pétange, rue Pierre Hamer, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Situation actuelle de la liquidation SOFITOUR S.A.

2. Suite à réserver à la société en liquidation
3. Divers

M^e Jean Tonnar

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008151354/4409/16.

DWS Emerging Markets Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung zum 10.11.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008151402/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00840. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Immostar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.004.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008155245/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03819. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Façades du Sud, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4735 Pétange, 6, rue du J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 114.052.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Pétange, le 05 juin 2008

A comparu:

1 - Monsieur COSTA NUNES Martinho, associé et gérant administratif, demeurant à L-4818 RODANGE 55, Avenue Dr. Gaasch

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris la résolution suivante:

Monsieur COSTA NUNES Martinho, préqualifié, déclare céder et transporter par les présentes à:

- Monsieur DE OLIVEIRA DIAS José Carlos, demeurant à L-4965 CLEMENCY 18, rue de l'Ecole, prénomé, ici présent et ce acceptant,

100 (cent) parts sociales au prix de 12.500,00 € (douze-mille cinq cents euros)

de la société 'FACADES DU S.à r.l.', avec siège social à L-4735 PETANGE 6, rue J.B. Gillardin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 114.052

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1 - Monsieur DE OLIVEIRA DIAS José Carlos, préqualifié, 100 (cent) parts sociales

M. COSTA NUNES Martinho / M. DE OLIVIERA DIAS José Carlos.

Référence de publication: 2008155040/1136/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Immostar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.004.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008155246/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03820. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

IDS Scheer Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 52.617.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDS Soheer Luxembourg
Tanguy Petre
Managing Director

Référence de publication: 2008155249/9700/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05181. - Reçu 161,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

LUX-SH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 13, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 131.581.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155250/2749/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Axon Resources (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 126.783.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1117 du 11 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axon Resources (Offshore) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008157392/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05440. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Piklift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78/b2, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.014.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01.07.2008

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Révocation du commissaire: Luca PINAZO, demeurant à 236B, rue des Cours, B-4910 LA REID.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire sortant Jean-Luc LOUIS, né le 06.11.1957 à Luluabourg (Congo), demeurant à 17, chemin des Patars à B-4163 ANTHISNES.

Le commissaire est nommé pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- Le mandat d'administrateur expiré de Sabine Delderenne, demeurant à 47, rue de Dinant à B-4557 SCRY-TINLOT, n'est pas reconduit. Est nommé en remplacement, Christian DELMELLE, né le 06.08.1962 à Ougrée (B), demeurant à 41, rue des Awirs à B-4560 BOIS-BORSU pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- Reconduction des mandats d'administrateurs de:

André DELARGE, né le 04.07.1950 à Coquihatville (Congo), demeurant à 34, Les Chinisses à B-4500 HUY

Louis-Philippe DELARGE, né le 15.09.1980 à Rocourt (B), demeurant à 34, Les Chinisses à B-4500 HUY.

Le mandat des administrateurs est reconduit pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

A. DELARGE / Ch. DELMELLE /
L.-P. DELARGE.

Référence de publication: 2008155092/1750/27.

Enregistré à Diekirch, le 23 septembre 2008, réf. DSO-CU00205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080183200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Victor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 122.742.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 21 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 87, allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur,

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur,

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Mademoiselle Claire Alamichel, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Madame Claudia Herber, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Mademoiselle Elodie Mantilaro, née le 11 août 1974 à Jarny (France) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Madame Marie-Reine Tulumello, née le 27 septembre 1964 à Algrange (France), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- FIDUPLAN S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 87, allée Leopold Goebel L-1635 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 44.563.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157223/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

LBPOL William II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.225,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.517.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/08.

Pour extrait conforme

LBPOL William II S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008155340/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pimpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.775.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 21 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expiera a lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157225/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

CCI Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.273.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 mai 2007

L'an deux mille sept, le sept mai, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

sont arrivés à leur terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B25.797) étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008155354/3083/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Angel Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.984.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulios, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/08.

Pour extrait conforme

Angel Finance I S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008155347/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Flock Mark International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.878.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Vereist, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,

- Advisa S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 114.252, de son poste d'Administrateur,

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157229/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

International Mode Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 21 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157226/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Guides St. Laurent, Diekirch, Association sans but lucratif.

Siège social: Diekirch,

R.C.S. Luxembourg F 6.289.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2008

L'an deux mille huit, le 4 décembre à 20.30 heures, au Home Tony Noesen à L-9232 Diekirch, 36, rue du Floss, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif Guides "St Laurent", Diekirch, association constituée le 9 août 1950.

Bureau

L'assemblée est présidée par Madame Jeanne Antony, épouse Rukavina, sans état, demeurant à L-9252 Diekirch, 1, rue Kockelberg.

Sont désignés scrutateurs:

- Madame Marie-Paule, Mootz, retraitée, demeurant à L-9231 Diekirch, 22, rue des Fleurs,
- Madame Michèle Bergh, épouse Thillen, sans état, demeurant à L-9234 Diekirch, 136, route de Gilsdorf.

La fonction de secrétaire est assumée par Madame Nicole Gaudron, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-9262 Diekirch, 36, rue Neuve.

Préliminaires

Les convocations contenant l'ordre du jour de cette assemblée ont été faites conformément aux statuts de l'association et ont été adressés à tous les membres par courriel du 24 novembre 2008.

Il est constaté que 4 des 4 membres de l'association sont présents conformément à l'article 34 des statuts, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement sur les objets figurant à son ordre du jour.P

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité des voix de modifier l'article 34 des statuts de l'association pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 34.** La dissolution peut être prononcée volontairement par l'assemblée générale en se conformant à la loi précitée. Dans ce cas, l'assemblée détermine la destination des biens de l'association conformément à la loi.»

Deuxième résolution

En vue de la dissolution de l'association, l'assemblée décide unanimement d'après le nouvel article 34 des statuts que le patrimoine tant actif que passif reviendra à la Dikricher Guiden a Scouten, A.s.b.l., Association sans but lucratif, établie et ayant son siège à L-9232 Diekirch, 36, am Floss.

Troisième résolution

Après présentation et discussion des statuts de la Dikricher Guiden a Scouten. A.s.b.l., Association sans but lucratif, il est décidé à l'unanimité des voix de dissoudre l'association Guides „St Laurent", Diekirch, Association sans but lucratif, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Sont nommés unanimement comme liquidateurs:

- Madame Marie-Paule, Mootz, retraitée, demeurant à L-9231 Diekirch, 22, rue des Fleurs,
- Madame Michèle Bergh, épouse Thillen, sans état, demeurant à L-9234 Diekirch, 136, route de Gilsdorf.

Certifié exact.

Signé: ANTONY, MOOTZ, BERGH, GAUDRON.

Référence de publication: 2008157331/801202/45.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2008, réf. DSO-CX00095. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Teofin, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 44.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Vereist, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,
- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72.257, de son poste d'Administrateur,
- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157231/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

LBPOL - NET (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.904.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/08.

Pour extrait conforme

LBPOL Net (Lux) S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008155349/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04678. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Dikricher Gulden a Scouten, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9232 Diekirch, 36, rue du Floss.

R.C.S. Luxembourg F 7.809.

STATUTS

L'an deux mille huit, le 4 décembre, se sont réunis à Diekirch:

1. Antony Jeanne, épouse Rukavina, employée, demeurant à L-9252 Diekirch, 1, rue Kockelberg;
 2. Bergh Michèle, épouse Thillen, sans état, demeurant à L-9234 Diekirch, 136, route de Gilsdorf;
 3. Boever Marie-Thérèse, retraitée, demeurant à L-9261 Diekirch, 22, rue Muller-Fromes ici représentée par Monsieur Philippe Kerger, suivant procuration verbale de ce jour;
 4. Faber Michel, ouvrier communal, demeurant à L-9254 Diekirch, 8, route de Larochette;
 5. Felten Marc, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-9209 Diekirch, 122a, Bamerdall;
 6. Gaudron Nicole, employée privée, demeurant à L-9262 Diekirch, 36, rue Neuve;
 7. Gillen Claude, employé, demeurant à L-9289 Diekirch, 38, rue Vanneras;
 8. Heuschling Jean-Pierre, curé-doyen de la Ville de Diekirch, L-9208 Diekirch, 3, rue Jean l'Aveugle,
 9. Jacoby Ted, employé privé, demeurant à L-9252 Diekirch, 6, rue Kockelberg;
 10. Johanns Romain, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare;
 11. Karier Patrice, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9454 Fohren, 15, Kierchstrooss;
 12. Kerger Philippe, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé;
 13. Lorentz Paul, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9454 Fohren, 28, Kierchstrooss;
 14. Minette Georges, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9273, Diekirch, 4, op der Schleed;
 15. Mootz Marie-Paule, retraitée, demeurant à L-9231 Diekirch, 22, rue des Fleurs;
 16. Muller Claire, étudiante, demeurant à L-9218 Diekirch, 7, rue Dominique;
 17. Thillen Guy, employé privé, demeurant à L-9234 Diekirch, 136, route de Gilsdorf;
- tous de nationalité luxembourgeoise,

lesquels ont déclaré vouloir créer entre eux et ceux qui, ultérieurement, en deviendront membres, une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Cette association sera régie par les statuts qui vont suivre.

Chapitre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . L'association est dénommée «Dikricher Gulden a Sconten, A.s.b.l.».

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-9232 Diekirch, 36, rue du Floss.

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir le guidisme et le scoutisme, et dans ce contexte, de promouvoir le tourisme ainsi que l'éducation physique et sportive.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle pourra notamment gérer et exploiter le patrimoine mobilier et immobilier du groupe

«Lëtzebuerger Gulden a Scouten St Laurent / Tony Noesen - Dikrich».

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II.- Membres

Art. 5. L'association se compose de membres associés.

Art. 6. Le nombre des membres associés est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. Les premiers membres associés sont les signataires du présent acte.

Art. 7. La qualité de membre associé s'acquiert sur demande verbale ou écrite au conseil d'administration qui décidera de l'admission. En cas de rejet de la demande, le conseil d'administration n'est pas tenu d'en faire connaître le motif.

Tout membre majeur du groupe «Lëtzebuerger Gulden a Scouten St Laurent / Tony Noesen - Dikrich» sera de plein droit membre associé.

Art. 8. Les membres associés ne paient pas de cotisations, mais sont tenus de mettre à la disposition de l'association leur science et leur activité personnelle.

Art. 9. La qualité de membre associé se perd par décès, démission ou exclusion.

Art. 10. Toute démission doit être adressée, par écrit ou verbalement, au président ou au secrétaire du conseil d'administration.

L'exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration contre le membre associé qui n'observe pas les statuts ou qui agit contrairement à l'objet social ou aux intérêts de l'association.

Elle sera notifiée par lettre recommandée à la poste.

Un recours contre la décision d'exclusion intervenue peut être exercé devant l'assemblée générale des membres associés. Ce recours, pour être recevable, doit être adressé au président du conseil d'administration dans le mois à partir de l'envoi de la notification valant exclusion.

Art. 11. Un membre associé démissionnaire ou exclu et les ayants droit d'un membre associé décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent notamment réclamer ou requérir ni relevé de comptes, ni reddition de comptes, ni appositions de scellés, ni inventaire, ni s'immiscer d'aucune manière dans les affaires de l'association.

Chapitre III.- Administration

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins. Le chef de groupe et, le cas échéant, son adjoint et le chef ou un représentant de chaque branche du groupe «Lëtzebuerger Gulden a Scouten St Laurent / Tony Noesen - Dikrich» sont administrateurs de plein droit. Les autres administrateurs sont nommés et révocables par l'assemblée générale des membres associés, statuant à la majorité des suffrages des membres associés présents ou représentés.

Le mandat d'administrateur a une durée de trois ans. En cas de démission ou de décès d'un administrateur avant la fin de son mandat, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la fin du mandat de l'administrateur démissionnaire ou décédé.

Art. 13. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier ou bien seulement un secrétaire-trésorier.

En cas d'empêchement du président ou du vice-président, leurs attributions passent au plus âgé des autres administrateurs.

Le conseil se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs; il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Art. 15. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des votants présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association; il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil.

Il peut notamment signer pour l'association tout traité d'exploitation et de location, consentir et conclure tous contrats, marchés et entreprises, contracter tous emprunts même hypothécaires et par voie d'émission d'obligations hypothécaires avec ou sans garantie, consentir et accepter toutes subrogations et cautionnements, consentir toutes inscriptions hypothécaires, tous gages ou nantissements, requérir toutes inscriptions, acquérir, aliéner, échanger, prendre et donner à bail tous biens, meubles et immeubles, même pour plus de neuf ans, accepter tous transferts, tous dons et tous legs, consentir ou renoncer à tous droits obligationnels ou réels ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles, donner mainlevée et consentir à la radiation de toute inscription d'office, traiter, transiger, compromettre sur tous intérêts, payer et recevoir toutes sommes, en donner ou retirer valable quittance, donner toutes décharges, faire et recevoir tous dépôts, accepter tous subsides et subventions privés ou officiels.

Il nomme et révoque tous employés et gens de service et fixe leurs attributions et émoluments.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs membres et même à des tierces personnes.

Art. 17. Tous les actes de gestion courante et journalière sont valablement accomplis par un administrateur ou même par un tiers que le conseil peut, sous sa responsabilité, déléguer à cette fin.

Chapitre IV.- Assemblées Générales

Art. 18. Il sera tenu chaque année au siège social au jour et à l'heure fixée par le conseil d'administration, une assemblée générale des membres associés. Celle-ci se tiendra au cours des trois premiers mois de l'année.

Art. 19. Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit convoquer une assemblée générale extraordinaire à la demande écrite lui parvenue de la part d'un cinquième des membres associés.

Art. 20. Les convocations sont adressées aux membres associés, soit par pli confié à la poste, soit par avis remis ou donné à personne ou à domicile, huit jours au moins à l'avance. Elles indiquent l'ordre du jour.

Art. 21. Les membres associés pourront se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre associé.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres associés présents ou représentés. Ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres associés présents ou représentés, sauf les exceptions prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 23. L'assemblée générale est seule compétente pour délibérer sur les objets suivants:

- a) les modifications statutaires;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des comptes;
- d) la dissolution de l'association.

Art. 24. Les décisions de l'assemblée générale sur:

- a) les modifications statutaires;
- b) l'exclusion d'un membre associé;
- c) la dissolution volontaire de l'association ne pourront être prises qu'en conformité avec les articles 8, 12 et 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 25. Avec l'accord du conseil d'administration, des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour.

Art. 26. A la demande d'au moins deux associés, les votes se feront au scrutin secret.

Art. 27. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut par le vice-président du conseil. Le président désigne le secrétaire.

Art. 28. Les résolutions des assemblées générales sont consignées dans un registre ad hoc accessible à tous intéressés. Elles sont signées par le président et le secrétaire de l'association.

Chapitre V.- Comptes annuels

Art. 29. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par exception, la première année sociale commence le jour de la publication des présents statuts et finit le 31 décembre de l'année en cours.

Art. 30. Chaque année, le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent.

L'excédent favorable des comptes est versé à un fonds de réserve.

Art. 31. Les comptes sont tenus à jour par le trésorier et clôturés chaque année au 31 décembre.

Au moins une fois par an, il est procédé à une révision de la caisse de l'association. A cet effet, l'assemblée générale ordinaire nomme chaque année deux réviseurs de caisse parmi les membres associés.

Les arrêtés du livre de caisse doivent être approuvés et signés par les réviseurs qui font sur leurs opérations un rapport verbal à soumettre par l'intermédiaire du conseil d'administration à la prochaine assemblée.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 32. La dissolution peut être prononcée volontairement par l'assemblée générale en se conformant à la loi précitée. Dans ce cas, l'assemblée détermine la destination des biens de l'association conformément à la loi et donnera à l'avoir social une affectation qui devra toujours être en rapport avec l'objet de l'association.

Chapitre VII.- Divers

Art. 33. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables dans tous les cas non prévus par les présents statuts.

Signatures.

Référence de publication: 2008157346/801200/147.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2008, réf. DSO-CX00093. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Interrefract S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 26.030.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2008

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154883/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Telexta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A., le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Vereist, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,

- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72.257, de son poste d'Administrateur,

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157230/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

William II Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.678.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/08.

Pour extrait conforme

William II Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008155351/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Remida Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,
- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72.257, de son poste d'Administrateur,
- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, né(e) le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né(e) le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né(e) le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157232/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Grapy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.917.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Vereist, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,
- EDIFAC S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro administrateur, B 72257 de son poste d'Administrateur,
- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008157233/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.559.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 novembre 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Giuseppe SCHIAVITELLI, expert-comptable, demeurant 25, via Amba d'Oro, I-25123 Brescia.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008154876/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Leatherlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 21 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157227/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Luxgala S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.677.

Le bilan au 30/09/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric PEDONI

Manager

Référence de publication: 2008154780/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08628. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Ladd Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 6 novembre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir:

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes,
- Advisa S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 114.252, de son poste d'Administrateur,
- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008157234/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Scouts TONY NOESEN Diekirch Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9232 Diekirch, 36, Am Floss.

R.C.S. Luxembourg F 180.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2008

L'an deux mille huit, le 4 décembre à 20.00 heures, au Home Tony Noesen à L-9232 Diekirch, 36, rue du Floss, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif Scouts "Tony Noesen" Diekirch, association constituée le 5 avril 1946.

Bureau

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Thillen, employé privé, demeurant à L-9234 Diekirch, 136, route de Gilsdorf.

Sont désignés scrutateurs:

- Monsieur Marc Felten, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-9209 Diekirch, 122a, rue Bamerdall,

- Monsieur Romain Johans, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

La fonction de secrétaire est assumée par Monsieur Paul Lorentz, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9454 Fohren, 28, Kierchstrooss.

Préliminaires

Les convocations contenant l'ordre du jour de cette assemblée ont été faites conformément aux statuts de l'association et ont été adressés à tous les membres par courriel du 24 novembre 2008.

Il est constaté que 8 des 10 membres de l'association sont présents conformément à l'article 18 des statuts, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement sur les objets figurant à son ordre du jour.

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité des voix de modifier l'article 34 des statuts de l'association pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 34.** La dissolution peut être prononcée volontairement par l'assemblée générale en se conformant à la loi précitée. Dans ce cas l'assemblée détermine la destination des biens de l'association conformément à la loi."

Deuxième résolution

En vue de la dissolution de l'association, l'assemblée décide unanimement d'après le nouvel article 34 des statuts que le patrimoine tant actif que passif reviendra à la Dikricher Guiden a Scouten, A.s.b.l., Association sans but lucratif, établie et ayant son siège à L-9232 Diekirch, 36, am Floss.

Troisième résolution

Après présentation et discussion des statuts de la Dikricher Guiden a Scouten, A.s.b.l., Association sans but lucratif, il est décidé à l'unanimité des voix de dissoudre l'association Scouts "Tony Noesen", Diekirch, Association sans but lucratif avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Sont nommés unanimement comme liquidateurs:

- Monsieur Georges Minette, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9273 Diekirch, 4, op der Schleed
- Monsieur Paul Lorentz, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9454 Fohren, 28, Kierchestrooss.

Certifié exact.

Signé: THILLEN, FELTEN, JOHANNIS, LORENTZ.

Pour approbation

Signatures

Les membres présents

Référence de publication: 2008157347/801201/48.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2008, réf. DSO-CX00094. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080185825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Granorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.217.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008155244/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

LBPOL (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.801.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 août 2008:

- Monsieur Benoit Bauduin, administrateur de société né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société.

Depuis le 29 août 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, administrateur de société, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de société, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 25 Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume Uni).

- Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de société, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/08.

Pour extrait conforme

LBPOL (Lux) S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008155343/8223/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Immostar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.004.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155247/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03821. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Ecole de GRS Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg F 7.802.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Ecole de GRS Luxembourg».

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-2324, 3, avenue Pescatore, Luxembourg.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de la gymnastique.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion de la gymnastique.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Associés et membres d'honneur

Art. 6. Le nombre minimum des associés est fixé à 5. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 7. Sont admissibles comme membres associés, désignés comme «membres» dans les présents statuts, toutes personnes en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts et agréés par le Conseil d'Administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes personnes en manifestant la volonté, agréés par le Conseil d'Administration et remplissant les conditions d'admission fixées par le Conseil d'Administration. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 8. La cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de 30.000,- BEF. Elle est fixée par l'Assemblée Générale.

Art. 9. Les membres de l'association peuvent en démissionner. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ne l'ayant pas payé trois mois après qu'elle lui ait été réclamée.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion.

Celle-ci est prononcée par l'Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou l'honneur d'un associé, soit à la considération ou l'honneur de l'association.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Assemblée générale

Art. 10. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale

- 1) Modification des statuts
- 2) Nomination et révocation des administrateurs
- 3) L'approbation annuelle des budgets et des comptes
- 4) La dissolution de l'association
- 5) L'exclusion d'un membre de l'association.

Art. 11. L'assemblée Générale se réunit annuellement au mois de septembre.

Art. 12. En cas de besoin le conseil d'Administration peut convoquer à chaque moment une Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle doit également être convoquée par le Conseil d'Administration, et ce endéans les trois mois, lorsque 1/5 des associés en font la demande.

Art. 13. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 14. Les associés qui, en application des articles 12 et 13, veulent faire convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du Conseil une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du Président quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Art. 15. Aucune décision ne peut être prise sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 16. Tous les associés doivent être convoqués par écrit huit jours avant la date de l'Assemblée Générale. La convocation doit mentionner l'ordre du jour.

Art. 17. Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus de deux associés.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il est décidé autrement par les présents statuts ou la loi.

Art. 19. Une majorité de deux tiers des membres présents est néanmoins requise pour les décisions relatives à la modification des statuts, à l'exclusion d'un membre et à la dissolution de l'association.

Chaque fois qu'un membre représenté en exprime la demande, les décisions sont prises par vote secret.

Si les deux tiers de membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents.

Le Conseil d'Administration

Art. 20. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs de disposition et d'administration les plus tendus pour la gestion générale des affaires de l'association et la poursuite de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les présents statuts à d'autres organes de l'association est de sa compétence. Entrent notamment dans les attributions du Conseil d'Administration:

- la représentation de l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires,
- la sauvegarde de l'intérêt général et du prestige de l'association,
- la fixation du siège social de l'association,
- la gestion et utilisation du fonds commun de l'association,
- la coordination des activités sportives des membres,
- organisation des manifestations sportives et extra-sportives commune des membres,
- la convocation des assemblées générales et la fixation de leur ordre du jour,
- l'établissement des comptes d'exercice et des prévisions budgétaires.

Art. 21. Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs administrateurs. Il peut se faire assister dans l'exercice de ses fonctions par des tiers ou par des commissions temporaires ou permanentes et les charger d'étudier, d'organiser ou d'exécuter certaines affaires déterminées.

Art. 22. Le Conseil d'Administration engage les entraîneurs et fixe leurs appointements. Toute personne invitée peut assister aux réunions du Conseil d'Administration. Elle y a seulement une voix consultative.

Art. 23. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de cinq membres.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour le terme de deux ans et le Conseil d'Administration est renouvelé, en vertu d'un roulement, de façon à ce que chaque année la moitié des membres soient sortants.

Toutefois, ils sont révocables à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus, continuent à former un Conseil d'Administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'Assemblée Générale.

Art. 24. Le président est élu par le Conseil d'Administration.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions et pouvoirs sont effectués par le vice-président, sinon par le plus ancien des membres du Conseil.

Art. 25. Le Conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, mises par les administrateurs présents.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrations qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

Dispositions financières

Art. 26. Les ressources financières de l'assemblée comprennent:

- les cotisations et droits divers qui sont à la charge des membres
- les revenus réalisés à l'occasion des manifestations organisées par l'association
- les intérêts produits par des fonds placés
- les subsides et subventions
- les libéralités autorisées.

Art. 27. La gestion du trésorier est contrôlée par un Conseil de surveillance composé de deux commissaires élus pour une durée de deux ans par l'Assemblée Générale, soit par acclamation, soit par vote secret. Les commissaires sortants sont rééligibles. Leur mandat est incompatible avec celui de membre du Conseil d'Administration de l'association.

Art. 28. Le Conseil de surveillance a pour mission de contrôler la conformité des comptes présentés à l'Assemblée Générale avec les écritures et pièces comptables du trésorier.

Le Conseil de surveillance présente son rapport à l'Assemblée Générale et propose la décharge au trésorier.

Divers

Art. 29. Dans le cas de dissolution volontaire, l'Assemblée Générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 30. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à des activités similaires, à désigner par l'Assemblée Générale.

Art. 31. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les ASBL.

Liste des Associés Club G.R.S. Luxembourg

Oksana VICHNIAKOVA, rue Sigismond, 17, L-2537 Luxembourg, Luxembourgeoise

Olga SOFIENKO, rue de la Montagne, 15, L-3391 Peppange, Luxembourgeoise

Jacques PRANGE, rue du Kiem, 85, L-1857 Luxembourg, Luxembourgeois

Goulnora SOULTANOVA, rue Poincaré, 48-50, L-2343 Luxembourg, Luxembourgeoise

Isabelle LATOUCHE, rue Philippe II, 32, L-2340 Luxembourg, Française

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Référence de publication: 2008154580/9689/141.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04881. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Ecole de GRS Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg F 7.802.

—
Changements statuts

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg 2537, 17, rue Sigismond.

Pour le Conseil d'Administration

Mme Oksana VICHNIAKOVA / Mme Olga SOFIENKO

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2008154978/9689/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04884. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

EMO P.E. 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 143.456.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of November.

Before Us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr Etienne MOUTHON, Businessman, residing in CH-1222 Vesenz, chemin des Tattes, 23, (Switzerland)
2. Mr Franz BONDY, Businessman, residing professionally in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy
3. Mr Ralph BOURGNON, Director of companies, residing professionally in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, acting as well in his own name as well as proxyholder for
4. Mr Jérôme MOUTHON, Businessman, residing in Casablanca, 52, Lotissement Vindi Blade (Morocco)
5. DELISTON MANAGEMENT Inc., Panama City (Panama), ADR Tower, 13 Floor, Samuel Lewis Avenue & 56 E. Street, Obarrio
6. Mr Thierry FAUCHIER-MAGNAN, Businessman, residing in CH- 1204 Genève, 8, rue de l'Hôtel de Ville (Switzerland)
7. Mr Thierry DE MARNIGNAC, Businessman, residing in CH-1205 Genève, 10, Cours des Bastions (Switzerland)
8. Mr Antoine BOISSIER, Businessman, residing in CH-1244 Choullex, 80, Chemin des Princes (Switzerland)
9. Mr Marc PEREIRE, Businessman, residing in GB-W87 BPX London, 21 Essex Villas (Great-Britain)
10. Mr Antonio PALMA, Businessman, residing in CH-1207 Genève, 44, Quai Gustave-Ador, (Switzerland)
11. FONDATION PATRONALE DE PREVOYANCE, a foundation having its registered office at CH-1204 Genève, 29, boulevard Georges Favon (Switzerland),
12. Mr Thierry BOUNOUS, Businessman, residing in CH-1227 Carouge, 1, avenue Cardinal-Mermillod (Switzerland)
13. Mr Yves MIRABAUD, Businessman, residing in CH-1222 Vésenz, 9, chemin des Marèches (Switzerland)
14. Mr Biagio ZOCCOLILLO, Businessman, residing in CH-8700 Küsnacht, Unterfeldstrasse, 2 (Switzerland)
15. Mr Nicolas TAMARI, Businessman, residing in 1, place St-Gervais, CH-1201 Genève
16. Mr Wahbé TAMARI, Businessman, residing in 1, place St-Gervais, CH-1201 Genève
17. Ms Della TAMARI, Businesswoman, residing in 1, place St-Gervais, CH-1201 Genève
18. TRADEVCOGEN S.A., a company governed by the laws of Switzerland having its registered office in 24, avenue de Champel, CH-1206 Genève
19. LETRASCO S.A., a company governed by the laws of Switzerland having its registered office in 24, avenue de Champel, CH-1206 Genève

20. Mr Ronald WEBER, Director of companies, residing professionally in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy
21. M^e Nicolas KILLEN, Businessman, residing in 24, route de Presinge, CH-1241 Puplinge
22. Mr James SHEPHARD, Businessman, residing in 17bis, route du Grand Pont, F-78110 Le Vésinet
23. Mr Bernhard KNOBEL Businessman, residing in, Seestrasse 26, CH-8853 Laachen
24. Mr Barthélémy HELG, Businessman, residing in Etzelweiderstrasse 11, CH-8834 Schindellegi
25. Mr Pierre-Henri DENAIN, Businessman, residing in 3, rue Charles Lamoureux, F-75116 Paris
26. EMARTON TRADING SA, Saint Marc, Inc., Panama City (Panama), ADR Tower, 13th Floor, Samuel Lewis Avenue & 56th E. Street, Obarrio.
27. THE REAL VALUE TRUST, having its registered office at Helvetia Court, South Esplanade. St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4EE
28. Mr Andreas SCHLAEPFER, Businessman, residing in 12, Route de la Corniche, CH-1071 Chexbres
all here represented by virtue of twenty-five proxies given in Luxembourg
Said proxies after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.
- Such appearing parties, present represented as fore-said, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form hereafter:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The public limited liability Company will exist under the name of "EMO P.E. 2"

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on to nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company's share capital is set at two million four hundred thirty six thousand euro (EUR 2,436,000.-) represented by forty eight thousand seven hundred twenty (48.720) shares, all with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III.- Board of directors, Atatutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors elects from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or visioconference of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of May each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31st, 2008.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties declare to subscribe for the number of shares as mentioned hereafter:

Name of shareholders	Number of shares	Paid up Capital in EUR
Mr Etienne MOUTHON, prenamed	1,890	94,500.-
Mr Jérôme MOUTHON, prenamed	1,890	94,500.-
DELISTON MANAGEMENT Inc., prenamed	3,150	157,500.-

Mr Thierry FAUCHIER-MAGNAN, prenamed	2,100	105,000.-
Mr Thierry DE MARIGNAC, prenamed	2,100	105,000.-
Mr Antoine BOISSIER, prenamed	2,100	105,000.-
Mr Marc PEREIRE, prenamed	2,100	105,000.-
Mr Antonio PALMA, prenamed	2,100	105,000.-
FONDATION PATRONALE DE PREVOYANCE, prenamed	2,100	105,000.-
Mr Thierry BOUNOUS, prenamed	630	31,500.-
Mr Yves MIRABAUD, prenamed	4,830	241,500.-
Mr Biagio ZOCCOLILLO, prenamed	2,100	105,000.-
Mr Nicolas TAMARI, prenamed	1,470	73,500.-
Mr Wahbé TAMARI, prenamed	1,470	73,500.-
Ms Della TAMARI, prenamed	1,470	73,500.-
TRADEVCOGEN S.A., prenamed	2,310	115,500.-
LETRASCO S.A., prenamed	2,100	105,000.-
Mr Franz BONDY, prenamed	560	28,000.-
Mr Ronald WEBER, prenamed	560	28,000.-
Mr Ralph BOURGNON, prenamed	560	28,000.-
M ^e Nicolas KILLEN, prenamed	840	42,000.-
Mr James SHEPHARD, prenamed	2,625	131,250.-
Mr Bernhard KNOBEL, prenamed	1,050	52,500.-
Mr Barthélémy HELG, prenamed	2,625	131,250.-
Mr Pierre-Henri DENAIN, prenamed	1,260	63,000.-
EMARTON TRADING SA, prenamed	1,050	52,500.-
THE REAL VALUE TRUST, prenamed	1,260	63,000.-
Mr Andreas SCHLAEPFER, prenamed	420	21,000.-
Total	48,720	2,436,000.-

In total, forty eight thousand seven hundred twenty (48.720) shares with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

The appearing parties declare that all the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two million four hundred thirty-six thousand euro (EUR 2,436,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 16,700.-.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

The following are appointed directors:

The following are appointed:

1) M. Etienne MOUTHON, prenamed

2) M. Franz BONDY, prenamed

3) M. Raphaël SPAHR, Businessman, residing in F-75008 Paris, 4, avenue Marceau (France)

M. Etienne MOUTHON, prenamed, is also appointed as Chairman of the Board of Directors.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

Has been appointed statutory auditor:

- The private limited liability company "PKF ABAX AUDIT" having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (RCS Luxembourg N ° B 27.761).

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

The registered office of the Company is established in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Etienne MOUTHON, homme d'affaires, demeurant à CH-1222 Vésenaz, chemin des Tartes, 23, (Suisse)
 2. M. Franz BOND Y, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
 3. M. Ralph BOURGNON, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour:
 4. M. Jérôme MOUTHON, directeur de sociétés, demeurant à Casablanca, 52, Lotissement Vindi Blade (Morocco)
 5. DELISTON MANAGEMENT Inc., ayant son siège social à Panama City (Panama), ADR Tower, 13th Floor, Samuel Lewis Avenue & 56th E. Street, Obarrio
 6. M. Thierry FAUCHIER-MAGNAN, homme d'affaires, demeurant à CH-1204 Genève, 8, rue de l'Hôtel de Ville (Suisse)
 7. M. Thierry DE MARIGNAC, homme d'affaires, demeurant à CH- 1205 Genève, 10, Cours des Bastions (Suisse)
 8. M. Antoine BOISSIER, homme d'affaires, demeurant à CH-1244 Choullex, 80, Chemin des Princes (Suisse)
 9. M. Marc PEREIRE, homme d'affaires, demeurant à GB-W87 BPX London, 21 Essex Villas (Royaume-Uni)
 10. M. Antonio PALMA, homme d'affaires, demeurant à CH-1207 Genève, 44, Quai Gustave-Ador, (Suisse)
 11. FONDATION PATRONALE DE PRÉVOYANCE, une fondation ayant son siège social à CH-1204 Genève, 29, boulevard Georges Favon (Suisse)
 12. M. Thierry BOUNOUS, homme d'affaires, demeurant à CH-1227 Carouge, 1, avenue Cardinal-Mermillod (Suisse)
 13. M. Yves MIRABAUD, homme d'affaires, demeurant à CH-1222 Vésenaz, 9, chemin des Marèches (Suisse)
 14. M. Biagio ZOCCOLILLO, homme d'affaires, demeurant à CH-8700 Küsnacht, Unterfeldstrasse, 2 (Suisse)
 15. M. Nicolas TAMARI, homme d'affaires, demeurant à 1, place St- Gervais, CH-1201 Genève
 16. M. Wahbé TAMARI, homme d'affaires, demeurant à 1, place St- Gervais, CH-1201 Genève
 17. Ms Della TAMARI, femme d'affaires, demeurant à 1, place St- Gervais, CH-1201 Genève
 18. Tradevcogen S.A., une société anonyme gouvernée par les lois de la Suisse ayant son siège social à CH-1211 Genève, 24, avenue de Champel (Suisse)
 19. LETRASCO S.A., une société anonyme gouvernée par les lois de la Suisse ayant son siège social à 24, avenue de Champel, CH-1206 Genève
 20. M. Ronald WEBER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,
 21. M^e Nicolas KILLEN, avocat, demeurant à CH-1241 Puplinge, 24, rue de Presinge (Suisse)
 22. M. James SHEPHARD, directeur de sociétés, demeurant à 17bis, route du Grand Pont, F-78110 Le Vésinet
 23. M. Bernhard KNOBEL directeur de sociétés, demeurant à Seestrasse 26, CH-8853 Laachen
 24. M. Barthélémy HELG, directeur de sociétés, demeurant à Etselweiderstrasse 11, CH-8834 Schindellegi
 25. M. Pierre-Henri DENAIN, directeur de sociétés, demeurant à 3, rue Charles Lamoureux, F-75116 Paris
 26. EMARTON TRADING SA, ayant son siège social à Panama City (Panama), ADR Tower, 13th Floor, Samuel Lewis Avenue & 56th E. Street, Obarrio,
 27. THE REAL VALUE TRUST, having its registered office at Helvetia Court, South Esplanade. St. Peter Port, Guernsay, Channel Islands, GY1 4EE
 28. M. Andreas SCHLAEPFER, directeur de sociétés, demeurant à 12, route de la Corniche, CH-1071 Chexbres
- tous ici représentés en vertu de vingt-cinq procurations données sous seing privé à Luxembourg, lesquelles procurations après avoir été paraphées « ne varietur » par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.
- Lesquels comparants, présents et représentés comme ci-avant, ont requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination «EMO P.E. 2»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

Elle pourra exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social émis de deux millions quatre cent trente-six mille euros (2.436.000,- EUR), divisé en quarante-huit mille sept cent vingt (48,720) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) par action, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité des membres présents un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou visioconférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de mai chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales. Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ces mêmes parties comparantes ont déclaré souscrire au nombre d'actions ci-après énoncés:

Name of shareholders	Number of shares	Paid up Capital in EUR
M. Etienne MOUTHON, prénommé	1.890	94.500,-
M. Jérôme MOUTHON, prénommé	1.890	94.500,-
DELISTON MANAGEMENT Inc., prénommé	3.150	157.500,-
M. Thierry FAUCHIER-MAGNAN, prénommé	2.100	105.000,-
M. Thierry DE MARIIGNAC, prénommé	2.100	105.000,-
M. Antoine BOISSIER, prénommé	2.100	105.000,-
M. Marc PEREIRE, prénommé	2.100	105.000,-
M. Antonio PALMA, prénommé	2.100	105.000,-
FONDATION PATRONALE DE PREVOYANCE, prénommé	2.100	105.000,-
M. Thierry BOUNOUS, prénommé	630	31.500,-
M. Yves MIRABAUD, prénommé	4.830	241.500,-
M. Biagio ZOCCOLILLO, prénommé	2.100	105.000,-
M. Nicolas TAMARI, prénommé	1.470	73.500,-
M. Wahbé TAMARI, prénommé	1.470	73.500,-

Ms Della TAMARI, prénommée	1.470	73.500,-
TRADEVCOGEN S.A., prénommé	2.310	115.500,-
LETRASCO S.A., prénommé	2.100	105.000,-
M. Franz BONDY, prénommé	560	28.000,-
M. Ronald WEBER, prénommé	560	28.000,-
M. Ralph BOURGNON, prénommé	560	28.000,-
M ^e Nicolas KILLEN, prénommé	840	42.000,-
M. James SHEPHARD, prénommé	2.625	131.250,-
M. Bernhard KNOBEL, prénommé	1.050	52.500,-
M. Barthélémy HELG, prénommé	2.625	131.250
M. Pierre-Henri DENAIN, prénommé	1.260	63.000,-
EMARTON TRADING SA, prénommé	1.050	52.500,-
THE REAL VALUE TRUST, prénommé	1.260	63.000,-
M. Andreas SCHLAEPFER, prénommé	420	21.000,-
Total	48.720	2.436.000,-

Les quarante-huit mille sept cent vingt mille (48.720) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées en espèces, et que la somme de deux millions quatre cent trente-six mille euro (EUR 2.436.000,-) se trouve désormais à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ 16.700,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Etienne MOUTHON, prénommé,
- 2) Monsieur Franz BONDY, prénommé,
- 3) Monsieur Raphaël SPAHR, Homme d'affaires, demeurant à F-75008 Paris, 4, avenue Marceau (France).

Monsieur Etienne MOUTHON, prénommé, est également nommé Président du Conseil.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Est nommée commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée "PKF ABAX AUDIT" ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (RCS Luxembourg N° B 27.761).

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Le siège social de la société est fixé à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MOUTHON, F. BONDY, R. BOURGNON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2008, Relation: LAC/2008/47442. — Reçu € 12.180,- (douze mille cent quatre-vingts Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008157228/206/520.

(080185611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.552.050,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.509.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, acte publié au Mémorial C, n^o 1476 du 17 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2008154781/3521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02628. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Presidential Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 22.569.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155248/7775/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW08985. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Core Business Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.417.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

INTER-HAUS LUXEMBURG S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 62.821,

hier vertreten durch Herrn Marc Liesch, Steuerberater, mit Berufsanschrift in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

handelnd in seiner Eigenschaft als Delegierter des Verwaltungsrats der Gesellschaft und aufgrund eines am 12. November 2008 gefassten Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre.

Ein Exemplar des Protokolls der Generalversammlung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgeannt, den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer von Ihr zu gründenden Gesellschaft wie folgt zu beurkunden.

A. Name - Sitz - Dauer - Zweck

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft, welche die Bezeichnung Core Business Consultancy S.A. führt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschafts zweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

B. Kapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung des alleinigen Aktionärs (oder von einem anderen Aktionär) führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Art. 7. Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an den Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

C. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 8. Die ordnungsgemäß gebildete Generalversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie muss auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals vertreten, einberufen werden. Aktionäre, die wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft vertreten, können einen oder mehrere Punkte der Tagesordnung hinzufügen. Eine solche Anfrage muss wenigstens fünf (5) Tage vor der Versammlung per Einschreibebrief an den Sitz der Gesellschaft gesendet werden.

Art. 9. Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils am vierten Mittwoch im Monat Juni um 14.00 Uhr eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Generalversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden. Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, sofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Aktionäre können an der Versammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Kommunikationsmittel müssen allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlauben, sich durchgehend untereinander zu hören, sowie effektiv an der Sitzung teilzunehmen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Generalversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär kann durch Wahlformulare wählen, die per Post oder per Faksimileübertragung an den Sitz der Gesellschaft oder an eine andere im Einberufungsschreiben angegebene Adresse zu senden sind. Die Aktionäre können dabei die von der Gesellschaft ausgestellten Wahlformulare benutzen, die zumindest den Ort, das Datum, die Uhrzeit, die Tagesordnung und den der Versammlung zum Beschluss vorgelegten Vorschlag enthalten. Für jeden Vorschlag soll das Wahlformular drei Felder enthalten, die es dem Aktionär erlauben, durch Ankreuzen des jeweiligen Feldes für oder gegen den Vorschlag zu stimmen, beziehungsweise sich der Stimme zu enthalten.

Wahlformulare, die weder eine Stimmabgabe für den Vorschlag, gegen den Vorschlag, noch eine Stimmenthaltung enthalten, sind ungültig. Die Gesellschaft nimmt nur Wahlformulare an, die sie vor der Versammlung erhalten hat, auf die sich das betreffende Wahlformular bezieht.

Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst, mit Ausnahme von Beschlüssen, die eine Abänderung der Satzung mit sich bringen und durch eine Mehrheit von zwei Drittel der gültigen Stimmen gefasst werden.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

D. Verwaltungsrat

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss (die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen). Falls die Gesellschaft jedoch durch einen einzigen Aktionär gegründet wird oder falls in einer Generalversammlung festgestellt wird, dass ein Aktionär sämtliche Aktien der Gesellschaft hält, kann die Gesellschaft durch ein einziges Verwaltungsratsmitglied geführt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt der jährlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien durch mehr als einen Aktionär gehalten werden. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Generalversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet, gewählt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Aktionäre gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann zu jeder Zeit ohne Grund durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Generalversammlung abberufen werden.

Für den Fall, dass eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglieder ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Vertreter ernennen, der das Mandat im Namen und im Auftrag der juristischen Person durchführt. Die juristische Person darf ihren ständigen Vertreter nur dann widerrufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen Nachfolger ernennt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Generalversammlung besetzt werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift) ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Bei einer schriftlichen, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebenen Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle Anderen verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Eine mit derartigen Kommunikationsmitteln durchgeführte Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft durchgeführt angesehen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden nur durch die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst. Dem Vorsitzenden steht keine entscheidende Stimme zu.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 12. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die gemeinsame respektiv Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet. Ist nur ein Mitglied des Verwaltungsrats vorgesehen, wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift dieses Verwaltungsratsmitglieds rechtsgültig verpflichtet.

E. Aufsicht der Gesellschaft

Art. 15. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 18. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Generalversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

H. Satzungsänderung

Art. 19. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Generalversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Bedingungen gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 bestimmend betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht - Sprache

Art. 20. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Art. 21. Die gegenwärtige Satzung ist in deutscher Sprache verfasst, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendneun.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre zweitausendzehn.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die Komparentin, InterHaus Luxembourg S.A., vorgeannt, rechtmäßig vertreten durch Herrn Marc Liesch, vorgeannt, alle einunddreissig (31) neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen.

Sämtliche neuen Aktien wurden zu 25,806452% in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von achttausend Euro (EUR 8.000,-) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-).

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Sodann hat die Erschienenene, welche das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1° Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf einen und die der Kommissare ebenfalls auf einen festgesetzt.

2° Zum einzigen Mitglied des Verwaltungsrats wird ernannt:

Frau Lilian Gabriela Aliaga Arias, Privatbeamtin, geboren am 21. Februar 1974 in Lima (Peru), wohnhaft in D-50678 Köln, Severinstrasse, 158.

3° Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Gérard Decker, Wirtschaftsberater, geboren am 20. Februar 1944, wohnhaft in L-2728 Luxemburg, 1A, rue Jules Wilhelm.

4° Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2013.

5° Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der vorgeannten Partei, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. LIESCH und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 19 novembre 2008, LAC/2008/46517. Reçu cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Dezember 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008156281/7241/220.

(080184731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Rufus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.469.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit,
le dix-huit novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de :

"ZYBURN LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5 Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), le 17 octobre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations :

1.- Que la société "RUFUS HOLDING S.A.", une société anonyme holding établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64 469, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 14 mai 1998, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 566 du 04 août 1998 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé à la date du 24 octobre 2001, de convertir le capital social souscrit de la Société de la Lire Italienne (ITL) en euros (EUR); un extrait de ladite assemblée du 24 octobre 2001 fut publié au Mémorial, le 26 mars 2002, sous le numéro 478 et page 22 915.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève donc après cette assemblée du 24 octobre 2001 à UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT EUROS et ONZE CENTS (1.580.358,11 EUR) représenté par trois mille soixante (3.060) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, chaque actions étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société "RUFUS HOLDING S.A."

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "RUFUS HOLDING S.A.", est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.F.RIES-BONANI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14272. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008156995/239/62.

(080185497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

European Balanced Property Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le conseil d'administration de la société de gestion European Balanced Property Management Company a décidé de dissoudre le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé European Balanced Property Fund (le "Fonds") avec effet au 24 avril 2008 au motif qu'aucun investisseur n'a investi dans le Fonds depuis sa création.

Référence de publication: 2009000795/1092/7.

HRE Investment Holdings II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.714.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 31.10.2008

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Anne de Moel, née le 22 août 1979 à Breda, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Stijn Curfs.

Référence de publication: 2008154854/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

GP Chemicals International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.472.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GP Holding L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, with registered office at 50, Crawford House, Cedar Avenue, HM 11 Hamilton, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38566,

here represented by Ms Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on December 2, 2008

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "GP Chemicals International Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Subscription - Payment

GP Holding L.P., prenamed, declared to subscribe for all twelve thousand and five hundred (12,500) shares, at their nominal value of one Euro (€ 1.-) each, for an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-), and to have them fully paid up by payment in cash in the amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Ms Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, born on July 18, 1968 in Rome (Italy), with professional address at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr Valere Weiss, European Controller, born on February 6, 1966 in Colmar (France), residing at 76, Avenue Florida, B-1410 Waterloo (Belgium).

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of its managers.

2) The address of the registered office of the Company is established at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GP Holding L.P., un limited partnership régi par le droit des Bermudes, ayant son siège social au 50, Crawford House, Cedar Avenue, HM 11 Hamilton, Les Bermudes et enregistrée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566,

ici représentée par Mlle Marie Amet-Hermès, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "GP Chemicals International Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixés par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseil d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une "Personne Couverte"), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

GP Holding L.P., prénommé, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à leur valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), entièrement libérées par un apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Décisions des associés

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Ms Laura Spitoni, directeur exécutif régional, née le 18 juillet 1968 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Mr Valere Weiss, inspecteur européen, né le 6 février 1966 à Colmar (France), résidant au 76, Avenue Florida, B-1410 Waterloo (Belgique).

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. AMET-HERMES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49009. Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008156992/211/335.

(080185956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Varius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.661.

Le bilan au 30 septembre 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour VARIUS

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008155240/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03661. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg, Fondation.

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg G 81.

ACTIF	EXERCICE		EXERCICE	
	AU	%	AU	%
	30/09/2000		30/09/1999	
ACTIF IMMOBILISE				
Hall de tennis	118.477.099	97,95	124.879.303	98,26
Immobilisations corporelles	118.477.099	97,95	124.879.303	98,26
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	118.477.099	97,95	124.879.303	98,26
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises	5.252	0,00	7.330	0,01
	5.252	0,00	7.330	0,01
Créances				
Créances sur ventes et prestations de services	155.423	0,13	267.223	0,21
Autres créances	50.000	0,04	50.000	0,04
Comptes courants associés	84.989	0,07	84.989	0,07
	290.412	0,24	402.212	0,32
Banques, Caisse, CCP	2.183.697	1,81	1.800.473	1,42
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.479.361	2,05	2.210.015	1,74
TOTAL ACTIF	120.956.460	100,00	127.089.318	100,00
PASSIF	EXERCICE		EXERCICE	
	AU	%	AU	%
	30/09/2000		30/09/1999	
CAPITAUX PROPRES				
Capital initial	100.000	0,08	100.000	0,08
Subsides et Subventions	119.208.311	98,55	125.610.515	98,84
Fonds social	5.443.846	4,50	5.443.846	4,28
Résultats reportés	-17.713.976	-14,64	-18.558.455	-14,60
Résultat de l'exercice	1.341.650	1,11	844.479	0,66
TOTAL CAPITAUX PROPRES	108.379.831	89,60	113.440.385	89,26
DETTES				
Etablissement de crédit	12.230.623	10,11	12.397.399	9,75
Dettes achats et prest. de services	301.054	0,25	1.212.665	0,95
Dettes fiscales, sécurité sociales et salaires	44.952	0,04	38.869	0,03
TOTAL DES DETTES	12.576.629	10,40	13.648.933	10,74
TOTAL PASSIF	120.956.460	100,00	127.089.318	100,00

Référence de publication: 2008157140/9715/44.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06621. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.